

SCCUQ @

Février 2004 - numéro 28

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal - www.unites.uqam.ca/sccuq

dans ce numéro

- MOT DE LA PRÉSIDENTE
Le projet d'université bi-modale :
espoirs et écueils Page 1
- ÉDITORIAL
Être chargé de cours en 2004 ! Page 5
- Jean Charest et la situation
des chargées, chargés de cours Page 6
- Une nouvelle convention collective
à l'UQAM :
celle des maîtres de langue Page 7
- Déclaration institutionnelle sur la
reconnaissance et l'intégration des
personnes chargées de cours au
sein de l'Université du Québec
à Montréal Page 9
- Manifestations Page 10
- L'État du Québec en solde Page 12
- SCCUQ intervention Page 13
- Bourses du SCCUQ Page 16
- Négociation des syndicats des
chargées, chargés de cours Page 17
- Urgel Bourgie en grève Page 18
- En bref ... Page 19
- Pour nous rejoindre Page 20

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Le projet d'université bi-modale : espoirs et écueils

Le 21 janvier se tenait une journée de consultation fort courue, sur le protocole d'entente entre la Télé-Université (TÉLUQ) et l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Prévues initialement pour le 15 décembre, une tempête de neige à Québec a nécessité son report. C'est donc devant deux salles bondées d'observatrices et d'observateurs ne quittant pas les moniteurs des yeux, que représentantes, représentants de la communauté universitaire téléquienne et uqamienne se sont succédé à un rythme effréné. « Virtuellement » il s'entend, les personnes désirant se prononcer sur le protocole d'entente étant filmées dans un studio adjacent, où les recevaient pour l'occasion à distance ou en personne (selon le port d'attache), la directrice de la TÉLUQ et le recteur de l'UQAM. Le dispositif était impressionnant, il faut le souligner, mais quelque peu désincarné. L'atmosphère était survoltée, plus qu'à l'ordinaire pour l'UQAM, d'énormes enjeux reposant sur cet arrimage et les multiples voies pouvant être empruntées.

Cette vidéo-conférence constituait l'une des étapes charnières du rapprochement entre les deux institutions, le recteur ayant affirmé depuis le début, qu'il y aurait rattachement, que si les deux communautés le veulent bien. Il en a fait en quelque sorte une condition préalable, pour pouvoir convaincre l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, d'émettre un avis favorable au Gouvernement sur cette question. D'autres conditions devront être rencontrées. Il faudra notamment liquider tout le contentieux avec les autres universités du Réseau, qui se sont mobilisées en réaction à la concentration future du Télé-enseignement à l'UQAM. Des partenariats ont été évoqués et les négociations se poursuivent en la matière.

Le SCCUQ a été entendu une première fois en 2002 par le Sous-comité Ressources humaines du Comité paritaire TÉLUQ-UQAM et nous avons participé à la dite journée de consultation. Pour celle-ci, une courte intervention fut présentée, abordant certains points du protocole d'entente

Le SCCUQ@ est publié par le
Syndicat des chargées et chargés de cours de
l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ)
à l'intention de ses membres
Adresse : C.P. 8888, Succursale Centre-ville,
Montréal, H3C 3P8
Pavillon Hubert-Aquin (A-R540)
Téléphone : (514) 987-3495
Télécopieur : (514) 987-8475
Courriel : sccuq@uqam.ca
Site internet du SCCUQ :
<http://www.unites.uqam.ca/sccuq>
Responsable à la vice-présidence à
l'information : Bernard Dansereau
Mise en page et infographie : Diane Guilbault

ISSN 1703-2342
ISSN 1703-2350 - Copie électronique
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada

susceptibles d'avoir un impact sur l'avenir des chargées, chargés de cours. Quelques-unes de nos affirmations ont pu étonner des membres parmi les deux communautés et ont même provoqué de vives réactions ! Nos prises de position sont cependant connues depuis décembre 2001, où nous avons publié un numéro spécial du SCCUQ-INFO sur les NTIC : nouvel enjeu de la formation. (Le journal peut être lu sur notre site internet, il y était question notamment de la normalisation, de l'uniformisation et de la taylorisation de l'enseignement, de l'objectivation de la médiatisation et des conditions de travail difficiles de nos collègues tutrices et tuteurs de la TÉLUQ). Le temps et le format de la journée de consultation ne se prêtant point aux explications longues, nous avons préféré aller droit au but. Cet article permettra cependant de compléter ce qui y a été dit, et de nuancer certains propos.

D'entrée de jeu, il faut savoir que le SCCUQ demeure extrêmement vigilant par rapport à tout ce qui concerne de près ou de loin la transformation de l'enseignement et l'adoption de nouveaux créneaux en matière de pédagogie. En tant que syndicat, nous adoptons une position critique face à la formation à distance, la médiatisation des cours et l'utilisation des NTIC à l'université. Entre autres raisons, parce que leur introduction dans l'enseignement n'a pas amélioré les conditions de travail de nos membres, bien au contraire. Le temps d'encadrement a doublé voire triplé lorsque les chargées, chargés de cours utilisent le courriel pour les échanges avec leurs étudiantes, étudiants (sans rémunération compensatoire). Ils doivent aussi « auto financer » eux-mêmes la médiatisation partielle ou complète de leurs cours, quand ils décident d'emprunter cette voie, puisque le temps requis pour se former et pour concevoir des outils, des présentations et d'autres supports pédagogiques n'est pas rémunéré. De plus, ils doivent s'équiper à leurs frais et travailler à partir de la maison, étant trop nombreux dans les locaux que l'UQAM rend disponibles pour eux. Le virage technologique exige donc de ceux-ci qu'ils en fassent plus pour le même salaire, avec des conditions de travail souvent inadéquates.

Dans le protocole d'entente TÉLUQ-UQAM, il est stipulé que les parties s'engagent à maintenir les emplois, droits, conditions d'emplois, etc. pour tous les corps d'emplois au moment de la délivrance des lettres patentes supplémentaires. Pour les employées, employés permanents, on peut comprendre par là, que l'Université s'engage à ne pas couper d'emplois à

l'UQAM ou à la TÉLUQ, suite à l'arrimage des deux institutions. Mais en ce qui a trait aux chargées, chargés de cours, étant donné que nous travaillons à contrat, à durée déterminée, nos emplois et nos revenus dépendent directement de l'offre de cours à chaque session. Ce qui veut dire concrètement, que tout cours qui serait transformé en cours à distance, suite à la venue de la TÉLUQ, priverait les chargés de cours qui dispensaient celui-ci des revenus d'emploi y étant associés. Puisqu'il faut se qualifier pour chacun des cours que nous voulons donner, un cours envoyé dans la formation à distance ne serait pas facilement remplacé. Certains chargés de cours arriveraient à obtenir d'autres cours, mais le nombre total de charges de cours disponibles diminuerait pour l'ensemble des chargés de cours. Quand on sait que quantité de cours sont donnés en plusieurs exemplaires à chacune des sessions à l'UQAM, la transformation de ceux-ci en cours à distance représenterait d'énormes pertes de revenus et d'emplois pour le bassin des chargés de cours.

Dans une version antérieure du protocole d'entente (celle d'octobre 2002), figurait une annexe recensant les programmes susceptibles d'être retenus comme projets communs UQAM-TÉLUQ. Cette liste n'était fournie qu'à titre indicatif, mais on voyait déjà que les cours visés touchent plusieurs chargées, chargés de cours : cours du tronc commun du baccalauréat en administration des affaires, baccalauréat en sciences comptables, baccalauréats et certificats en communication, etc. Il ne s'agit donc pas, de compléments à la formation, de cours offerts ponctuellement, ou visant à rendre les étudiantes, étudiants éligibles aux prêts et bourses durant l'été, saison où l'offre de cours est plus pauvre. Il s'agit bien ici de la formation de base, assumée majoritairement par des chargés de cours.

Doit-on s'inquiéter de l'avenir ? À vous d'en juger. Dans le protocole d'entente, on dit viser « l'accroissement du nombre de cours et de programmes offerts totalement à distance ou selon diverses formules mixtes combinant des activités d'apprentissage en présence et à distance, au plan national et international. »

C'est connu, le nombre d'étudiantes, d'étudiants fréquentant l'UQAM est en hausse, et il n'y a pas de raison de croire que la situation va changer à court terme. Pour les chargées, chargés de cours (en autant que la moyenne cible n'augmente pas) c'est une bonne nouvelle, car cela nous permet de vivre moins de précarité, l'offre de cours étant plus généreuse et stable d'une session à l'autre. Si l'accroissement du nombre de cours et de programmes offerts à distance vise à recruter des étudiants qui ne font pas partie des

clientèles cibles de l'UQAM et qui sont peu attirés par les cours universitaires, nous sommes tout pour. En effet, il s'agit d'une situation gagnant/gagnant. Par exemple, si l'on regarde du côté du baccalauréat en sciences comptables, cela voudrait dire ajouter à la commande de cours d'une session, un ou des groupes cours à distance, au nombre de groupes cours habituels pour un même sigle de cours.

Par contre, s'il s'agit de vases communicants, où les quelque 41 000 étudiantes, étudiants de l'UQAM et les 18 000 de la TÉLUQ circulent librement entre les deux modes d'enseignement, cela ne pose peut-être pas de problèmes pour la TÉLUQ et pour l'UQAM, mais pour les chargées, chargés de cours, si ! Il s'agit d'une situation qui augmente notre précarité et va même dans certains cas signifier la perte de nos emplois, puisque des cours spécifiques vont disparaître. Nous subissons déjà le contrecoup de certaines réformes de programmes qui éliminent au passage des chargés de cours, en ne leur permettant pas de se qualifier sur les nouveaux cours. On peut parier que la même situation va se poursuivre quand le cours X, du chargé de cours Y va être envoyé dans la formation à distance et qu'il voudra se qualifier pour le cours Z pour continuer à enseigner dans son département.

De plus, dans le rapport final du Comité paritaire TÉLUQ-UQAM (avril 2003), il est question d'examiner « eu égard aux exigences de qualification, la possibilité pour les tutrices, tuteurs et les auxiliaires d'enseignement d'avoir accès à des charges de cours », et « la possibilité pour les professeures, professeurs de la TÉLUQ, d'enseigner à l'UQAM en regard de la convention collective des chargées, chargés de cours ». Dans le même esprit, on veut examiner la possibilité pour les chargés de cours d'avoir accès aux activités de tutorat et d'évaluer la place et le rôle des chargés de cours dans la conception d'un cours médiatisé.

En ce lieu s'agit-il également de vases communicants ? Les emplois des permanents ne seraient pas menacés par un va-et-vient des personnels entre les deux établissements, mais ceux des chargées, chargés de cours, des tutrices, tuteurs et des auxiliaires le seraient, s'il n'y a pas augmentation du nombre total de contrats alloués. Si tel était le cas, il faudrait comprendre qu'en plus de la clause réserve, il y aurait de nouveaux groupes en provenance de la TÉLUQ, dont les professeures, professeurs permanents, qui viendraient soutirer des charges de cours à l'affichage pour nos membres. Avoir accès à des activités de tutorat et participer à la conception d'un cours à distance ne remplacerait pas ces pertes de revenus pour les

chargés de cours (un sigle de cours comportant souvent, tel que spécifié plus haut, plusieurs groupes cours qui sont offerts pendant des années). Individuellement, certains pourraient sans doute tirer leur épingle du jeu, mais collectivement nous y perdons tous. En caricaturant un peu, on peut s'imaginer une situation où un chargé de cours, en vertu de cette nouvelle mobilité des ressources humaines, se retrouverait tuteur du cours qu'il aurait perdu, en contribuant à le médiatiser !

Pour résumer notre position, disons que nous sommes inquiets des impacts négatifs de l'augmentation du nombre de cours et de programmes à distance sur la situation d'emploi des chargées, chargés de cours. En particulier, si ces cours remplacent les cours actuels ou prévus dans les modifications de programmes. Si cet accroissement de cours à distance est compensé par une hausse équivalente des charges de cours offertes aux chargés de cours à chaque session, les effets négatifs de la transformation de cours seraient contrebalancés. À la condition, toutefois, que nous puissions bénéficier d'un processus équitable de reconnaissance d'équivalences d'enseignement dans chacun des départements.

Concernant le grand virage vers l'université bimodale, en tant qu'enseignantes, enseignants de l'UQAM, nous adoptons le postulat que les cours en classe sont mieux adaptés aux besoins des étudiantes et étudiants à qui nous enseignons présentement, que les cours à distance et devraient toujours être privilégiés pour ceux-ci. Bien entendu, on va nous accuser de prêcher pour notre paroisse. Mais au-delà de la sauvegarde de nos emplois, (ce qui n'est pas une question triviale) nous avons un parti pris idéologique pour l'enseignement en « présentiel ». Pourquoi ? Pour plusieurs raisons dont les suivantes :

- premièrement, nous observons, session après session, que l'enseignement en classe permet de créer un lieu de débats indispensable au développement d'un esprit critique chez nos étudiantes, étudiants. L'échange et la confrontation de points de vue contribuent en effet à faire « avancer » la matière ;

- deuxièmement, l'apprentissage de savoirs est un processus dynamique, qui est d'autant plus fécond qu'il y a un aller-retour fréquent entre « apprenants », enseignants et étudiantes, étudiants d'un groupe cours. L'enseignement à distance permet aux tuteurs, tutrices de bien jouer ce rôle auprès d'étudiants qui souvent sont engagés à plein temps sur le marché du travail, ont des contraintes d'horaires importantes et sont plus individualistes, parce que davantage autonomes. L'enseignement en classe, convient mieux aux cohortes

d'étudiants de premier cycle provenant majoritairement du réseau collégial, parce qu'il leur permet de se suivre tout au long de leur parcours académique à l'université et d'avoir plus d'interactions ;

■ troisièmement, nous croyons que l'enseignement en classe est un rempart qui protège la liberté académique. Grâce à ce principe si chèrement défendu, nous avons encore la chance d'être exposé à l'UQAM, à une multiplicité de points de vue et d'orientations par rapport à un même champ disciplinaire, voire un même cours. Le jour où tous les cours de tronc commun d'un programme seront médiatisés et offerts seulement à distance, les étudiantes, étudiants seront captifs de formules pédagogiques et de contenus prédéterminés et standardisés. Rationalisation oblige... Déjà nous déplorons qu'avec les coordinations de cours dans certains programmes, il y ait de nos membres qui se voient imposer des contenus de cours et des méthodes pédagogiques, malgré la clause sur la liberté académique de notre convention collective. La pression est forte à ce niveau dans certains départements et conseils académiques de Faculté, et nous nous inquiétons des effets non désirés, dont peuvent induire la médiatisation future des cours et l'introduction des NTIC dans la formation.

Tel que mentionné lors de la consultation, nous ne croyons pas que le fait de *remplacer* un cours offert en classe par un cours offert à distance représente une avancée sur le plan pédagogique. Soyons clairs, nous ne remettons nullement en question la qualité des cours et services offerts par la TÉLUQ, bien au contraire, nous sommes convaincus que c'est un service à la collectivité qui est indispensable et bien assuré, autant par les équipes pédagogiques et professeurs qui conçoivent les cours et le matériel, que par les tutrices et tuteurs et auxiliaires. La forme d'enseignement à distance sur le mode du tutorat, dispensé par les tutrices et tuteurs permet en effet d'encadrer et de soutenir dans leurs apprentissages (explications sur les contenus et leur valorisation, organisation et structuration du travail académique, motivation aux études, évaluation, etc.) des cohortes d'étudiantes, d'étudiants qui sauf exception, ne se présenteraient pas en classe pour obtenir un diplôme. Ce que nous remettons en question, c'est la nécessité de transformer les programmes et cours actuels de l'UQAM en programmes à distance et bi-modaux, sous couvert d'« augmenter la qualité de la formation universitaire ». À moins qu'on veuille dire par là, que diversité dans l'offre de formation (pour répondre aux besoins de clientèles différentes) rime avec plus grande qualité.

À long terme, nous demeurons convaincus que la conversion à l'UQAM d'un nombre toujours plus grand de cours donnés en classe en cours à distance, aura un impact négatif sur la rétention des étudiantes, étudiants uqamiens et sur la réussite de leurs études, même si on investit plus de ressources dans l'encadrement. Comme instance syndicale, nous nous battons depuis plusieurs années pour faire augmenter les budgets et ressources de l'Université à ce chapitre. Peu importe la formule pédagogique préconisée, nous continuerons à militer pour un meilleur encadrement des étudiants, car nous croyons que c'est indispensable pour la réussite de leur formation. Présentement les chargées, chargés de cours accomplissent les deux actes pédagogiques : encadrer et enseigner, et nous croyons que la qualité de l'encadrement offert ne pourra compenser une mise à distance grandissante des enseignantes, enseignants.

Nous constatons, par ailleurs, que les cours à distance répondent à des besoins significatifs en matière de formation, qui ne sont pas comblés présentement par l'UQAM. De plus, la formation à distance permettrait vraisemblablement à l'Université de consolider sa mission d'accessibilité. Nous affirmons, pour notre part, que ces cours et formations à distance sont complémentaires à la formation « traditionnelle » et devraient s'y ajouter, non s'y substituer. Notre engagement en tant que professionnelles, professionnels de l'enseignement nous positionnent donc objectivement du côté des cours dispensés sur le campus. Il doit être clair maintenant pour tout le monde, que nous sommes le groupe qui a le plus à perdre de la venue de la TÉLUQ à l'UQAM. Si la culture du télé-enseignement se répand, comme une traînée de poudre dans nos murs, cela contribuera à rendre obsolète l'enseignement « classique ».

Le recteur de l'UQAM s'est montré sensible aux problèmes que nous avons soulevés lors de la journée de consultation et il s'est engagé à poursuivre avec nous les discussions à ce sujet pour y trouver des solutions. Nous avons accepté de *prendre position* publiquement, même si en ce faisant, nous savions que nous allions provoquer des réactions négatives et risquer de nous aliéner de nouveaux intervenants... Nous espérons que la *Déclaration institutionnelle sur la reconnaissance et l'intégration des personnes chargées de cours au sein de l'UQAM* (voir page 9) adoptée par les instances de l'UQAM et portée par le recteur Roch Denis, constituera pour les chargées, chargés de cours un sauf-conduit suffisant dans la future université bi-modale...

SUZANNE WALSH

Présidente

Être chargé de cours en 2004 !

En lisant l'historique du SCCUQ qui célébrait les 25 années d'existence depuis son accréditation, il devient évident que la situation des chargées, chargés de cours a beaucoup changé depuis le dernier quart de siècle. Avec la syndicalisation de la grande majorité des chargés de cours des diverses universités québécoises, les conditions d'enseignement et du travail en général se sont grandement améliorées. La situation est inégale d'une université à l'autre et il reste encore beaucoup de chemin à parcourir dans certaines de celles-ci.

Durant le dernier quart de siècle, le développement de l'enseignement universitaire s'est fait pour beaucoup par l'embauche massive de chargées, chargés de cours. L'enseignement au premier cycle universitaire est redevable en bonne partie à cet apport. Si l'utilisation des chargés de cours fut massive, elle s'est toutefois différenciée dans les différents lieux d'embauche. Certaines universités embauchent plus de chargés de cours que d'autres.

Il y a donc actuellement au Québec un grand bassin de chargées, chargés de cours. Ce bassin est toutefois très diversifié. Le chargé de cours n'est donc pas un modèle unique. Comme dans tous les autres groupes d'enseignants, les chargés de cours se différencient tant par leur compétence, leurs expériences, leur scolarité et leur disponibilité.

Des chargées, chargés de cours qui ne font que passer côtoient d'autres dont l'enseignement universitaire est leur gagne-pain depuis des années. Certains font de leur enseignement une tâche secondaire à un emploi principal, pour d'autres c'est leur raison d'être. Au fil des ans, s'est dégagé un groupe de chargés de cours qui enseignent plusieurs cours par session et ce, fréquemment dans plusieurs écoles et universités. C'est le groupe qu'on appelle, faute de mieux, le groupe des « structurels ». Par exemple, lorsque l'Université a souligné les membres du personnel qui étaient à l'emploi de l'Université depuis 25 ou plus, on pouvait dénombrer de nombreux chargés de cours.

En bonne partie, les efforts de syndicalisation ont été faits par ce groupe de chargées, chargés de cours.

Ce sont aussi eux, à l'UQAM du moins, qui ont poussé et revendiqué encore l'amélioration des conditions d'enseignement et de travail. C'est ce groupe de chargés de cours qui a initié le processus menant à l'intégration et à la reconnaissance par l'Institution. Ce sont aussi les « structurels » qui ont obtenu la reconnaissance professionnelle par l'instauration d'une échelle salariale. Si à l'UQAM, les chargés de cours ont accès à des programmes de perfectionnement de courte et de longue durées, à une rémunération qui tient de plus en plus compte de la valeur réelle du travail, s'ils sont rémunérés pour leur participation aux instances académiques, c'est grâce à la lutte menée par ces chargés de cours.

Au moment, où à Québec, on va débattre en commission parlementaire de la qualité, de l'accessibilité et du financement des universités, il serait intéressant de se pencher de nouveau sur la situation réelle des chargées, chargés de cours. Il faudrait actualiser l'étude du Conseil des universités qui en 1989 entreprenait une vaste recherche sur cette question. Les conclusions de l'époque furent déplorables, nous en convenons, toutefois, l'enquête du Conseil présentait des données précises et des traits majeurs de la réalité concrète des chargés de cours. Quinze ans plus tard, le travail est à poursuivre alors que l'avenir de l'enseignement supérieur sera questionné et que les travaux de la Commission risquent d'entraîner un tournant dans la politique gouvernementale en matière de financement de l'éducation supérieure.

Qu'en est-il du vieillissement du groupe des chargés de cours ? Avec le départ à la retraite de plusieurs chargés de cours, assisterons-nous à un déplacement de la pauvreté ? La précarité dans le travail va-t-il signifier pauvreté différée ? Comment les transformations du monde du travail de l'enseignement supérieur affectera-t-il les chargés de cours ?

Ces questions sont au cœur de nos préoccupations.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

Jean Charest et la situation des chargées, chargés de cours

Être chargé de cours !

Si nous étions capables de connaître toutes celles et tous ceux qui ont, à un moment ou un autre de leur vie, été chargé de cours nous constaterions sûrement qu'ils se comptent par dizaines de milliers et que plusieurs occupent des fonctions très variées et parfois prestigieuses.

Du lot, certaines, certains ont été chargée, chargé de cours une seule fois, d'autres en ont fait carrière. Certains ont connu l'héroïque période des débuts avec pour seul salaire un maigre 750 \$ par charge de cours, payé en deux versements sans aucun avantage social, d'autres, arrivés plus récemment, bénéficient de conditions plus avantageuses.

Tant hier qu'aujourd'hui, la situation est loin d'être parfaite. La situation s'est améliorée grâce aux batailles syndicales. Les chargées, chargés de cours attendent encore d'obtenir une forme d'équité avec les autres enseignantes, enseignants universitaires. TOUS les chargés de cours en conviennent.

Ce constat, le premier ministre du Québec Jean Charest le fait sien.

Il y a quelques années, Jean Charest faisait état de son passé de chargé de cours lors d'une entrevue à l'occasion du conflit de chargées, chargés de cours à l'UQTR en 2000. Il avait connu la réalité du chargé de cours, l'ayant été lui-même à l'Université Concordia en 1994 -1995. Charest constatait que les chargés de cours assumaient le fardeau de l'enseignement à plus de 50 % à travers le Québec.

Le bilan qu'il tirait de son expérience de chargé de cours concorde avec celui que nous faisons. Les chargées, chargés de cours travaillent très fort. Leur rémunération laisse à désirer. Le problème ne se limite pas uniquement à la rémunération mais touche toute l'organisation du travail puisque les chargés de cours dispensent plus de 50 % de l'enseignement universitaire



à un moindre coût. Dans l'entrevue, Jean Charest croyait que la cause des chargés de cours était juste et qu'il fallait trouver des ressources pour les appuyer. Il n'hésitait pas à affirmer que dans l'enseignement supérieur, les gens en ont beaucoup pour leur argent.

Maintenant que Charest est au pouvoir et que son gouvernement « *va faire autrement* » que le précédent, pense-t-il à bonifier la rémunération des chargées, chargés de cours puisqu'il évaluait qu'ils étaient sous-payés ? Croit-il nécessaire de revoir le fonctionnement de l'enseignement universitaire pour faire une meilleure place aux chargés de cours ?

N'entretenons pas trop d'espoir. Les améliorations à nos conditions de travail ont été le résultat de nos batailles et non de cadeaux des gouvernements. Il y a peu de chance que la situation change avec le gouvernement actuel.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

Page de la convention

Une nouvelle convention collective à l'UQAM : celle des maîtres de langue

Au mois de décembre dernier, la direction de l'Université annonçait la conclusion d'une entente entre le SPUQ et l'Université pour le renouvellement de la convention collective des maîtres de langue. Cette entente comporte de nombreux gains qui méritent d'être relevés. Je veux rappeler deux éléments qui vont, je crois, nous aider à apprécier les changements obtenus.

Un premier élément, très ancien, se rapporte à la rémunération des chargées, chargés de cours de langue. Lors de la première négociation du SCCUQ en 1978-1979, le Syndicat avait exigé comme préalable au début de la négociation que toutes les personnes chargées de cours qui donnent des cours de langues (anglais, espagnol, allemand...) soient rémunérées à un taux identique à celui des autres chargés de cours de l'Université. Elles recevaient un salaire forfaitaire inférieur pour une même charge de cours. Soulignons qu'il s'agit d'un des éléments de la problématique de l'obtention d'un salaire égal pour un travail égal qui va marquer le SCCUQ pendant plusieurs années. En réponse et pour justifier l'écart de rémunération, l'Université, à la suite de l'intervention, à la table de négociation, du doyen de la Gestion des ressources de l'époque monsieur Claude Corbo, futur recteur de l'UQAM, avait répliqué que considérant que les personnes qui donnent des cours de langues répètent toujours la même matière qu'il fallait considérer que ces enseignantes, enseignants étaient à vrai dire des répétitrices, répétiteurs. Il faut dire que le SCCUQ, en accord il faut le souligner avec l'Assemblée départementale de linguistique, à laquelle les chargés de cours de langue étaient rattachés, a maintenu son exigence, avant même de né-

gocier le réajustement au même niveau que les autres chargés de cours, d'ajuster la rémunération des chargés de cours de langue.

Le deuxième élément, peu connu et tenu caché si on peut dire sauf des personnes impliquées dans le cercle restreint, a trait à l'ouverture de postes de professeures, professeurs au département de linguistique. Dans les documents explicatifs, à l'époque de la discussion du projet de l'École de langues, une entente stipulait que dans le calcul du nombre de postes autorisés à être ouverts pour le département de linguistique, le calcul de la part des cours assumés par des cours de langues n'était pas inclus. Cela signifie, tout simplement, que les ressources professorales dans ce département ont été sous-développées de façon systématique tant et aussi longtemps que les chargées, chargés de cours de langue ont été rattachés au département de linguistique.

Ce long préambule nous permet de mieux saisir le repositionnement des maîtres de langue dans l'Institution depuis la mise en place de cette nouvelle catégorie d'emploi en 1996 à la suite de la troisième négociation signée entre le SPUQ (pour l'unité d'accréditation des maîtres de langue) et l'Université. L'objectif central de la dernière négociation, pour reprendre les termes de Jacques Duchesne, 1^{er} vice-président du SPUQ (voir *SPUQ-info*, n^o 234, décembre 2003), était « celui de la régularisation du statut des maîtres de langue au sein de l'UQAM ». À la lumière des résultats de la dernière négociation, cet objectif a été obtenu. En effet, les maîtres de langue ont obtenu de nou-

veaux gains, notamment dans les points suivants :

- une autonomie pour l'Assemblée des maîtres de langue qui s'apparente à celle de l'Assemblée départementale des professeurs, professeuses ;
- la création de 14 postes durant les quatre prochaines années universitaires, dont cinq pour l'année universitaire 2004-2005 ;
- l'acquisition de la permanence après deux contrats de trois ans le tout sous réserve de motifs ayant trait au développement des enseignements donnés par l'École de langues ou à l'évolution des effectifs étudiants pour lesquels on pourrait décider de ne pas accorder la permanence ;
- la tâche des maîtres de langue va comporter des réajustements majeurs en ce qui concerne l'ampleur de la charge de travail : au lieu de huit (8) activités d'enseignement, la charge de travail va être désormais de sept (7) ; même plus, à compter de l'année universitaire 2005-2006, la charge de travail va être de six (6) activités d'enseignement lorsque le maître de

langue sera appelé à enseigner trois (3) activités d'enseignement différentes au cours de l'année ;

- l'échelle de traitement des maîtres de langue se voit ajouter, à partir du 1^{er} juin 2004, deux échelons et deux autres en juin 2005 ;
- un comité paritaire d'étude va examiner la mise en place d'un modèle de direction propre à l'École de langues ;
- la nouvelle convention collective des maîtres de langue va demeurer en vigueur jusqu'au 31 mai 2007.

Au terme de cette présentation des principaux éléments de la convention signée le 18 décembre dernier, on voit bien que la place occupée dans la « gouvernance » de l'UQAM peut mener à des changements significatifs, surtout si on compare avec l'expérience vécue par les chargées, chargés de cours avant la création de l'École de langues.

JOCELYN CHAMARD

Vice-président à la convention collective

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

mercredi 18 février 2004

à 13h00

au local A-M050

**INVITATION AU LANCEMENT
DU NUMÉRO SPÉCIAL DU SCCUQ@**

« 25 ANS D'HISTOIRE »

**DANS LE CADRE D'UN 5 À 7 AVEC UN GOÛTER LÉGER
AU LOCAL DU SYNDICAT (A-R540)
IMMÉDIATEMENT APRÈS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Déclaration institutionnelle sur la reconnaissance et l'intégration des personnes chargées de cours au sein de l'Université du Québec à Montréal

PRÉAMBULE

Reconnaissant l'importante présence des personnes chargées de cours, le bassin de compétences académiques, l'expertise professionnelle externe et pédagogique qu'elles représentent et leur apport important à la formation des étudiantes, étudiants, l'Université du Québec à Montréal réitère son engagement à valoriser la représentation des personnes chargées de cours et à appuyer leur participation au développement d'activités pertinentes à l'enseignement.

Dans un esprit de reconnaissance des personnes chargées de cours comme partenaires à part entière dans l'amélioration de la qualité de l'enseignement, l'Université entend créer des conditions visant, d'une part, à associer plus étroitement les personnes chargées de cours aux divers processus pertinents à la formation des étudiantes, étudiants et, d'autre part, à optimiser leur collaboration avec les professeurs, professeurs.

AUSSI, L'UNIVERSITÉ FAIT LA DÉCLARATION SUIVANTE :

* 1. D'intégrer les personnes chargées de cours dans ses lieux pédagogiques notamment :

■ en favorisant une meilleure connaissance de leurs environnements académique et pédagogique par l'intégration des personnes chargées de cours, notamment à la Sous-commission des ressources, à la Commission des études, au Conseil d'administration, dans les conseils académiques, aux comités de programmes et sur les différents comités d'évaluation de programmes ;

■ en accueillant systématiquement au moins un représentant des personnes chargées de cours au sein de tout comité ou groupe de travail pertinent de la Commission des études ;

■ en incitant les départements à favoriser la participation des personnes chargées de cours :

1. à des comités départementaux ou à des équipes dont les activités portent sur le développement de l'enseignement (harmonisation des contenus de cours, concertation sur les approches pédagogiques...) ;

2. à des tâches pédagogiques, au-delà de la stricte prestation de cours, à savoir notamment la création de matériel pédagogique, la conception et le support à l'acte pédagogique en lien avec les nouvelles technologies d'information et de communication et la formation sur mesure ;

■ en leur fournissant, à l'intérieur des enveloppes budgétaires existantes, les conditions matérielles et physiques appropriées à la réalisation de leurs prestations d'enseignement.

* 2. De maintenir le principe de la consolidation de la représentation institutionnelle des personnes chargées de cours dans le cas de changements de structures académiques ou administratives de l'Université.

* 3. De faire appel aux services des personnes chargées de cours dans le cadre d'activités institutionnelles de formation continue, de coopération internationale pédagogique correspondant à leur champ de spécialisation.

* 4. D'associer les personnes chargées de cours à toute réflexion sur le devenir de l'Université concernant l'enseignement.

* 5. De maintenir avec les personnes chargées de cours une communication constante relative à leur intégration institutionnelle et de confier à la vice-rectrice à l'Enseignement, à la recherche et à la création, de concert avec les départements, le soin de veiller à l'application de la présente Déclaration.

MANIFEST

Sitôt élu, le gouvernement Charest est rapidement passé aux actes : coupures à l'aide sociale, augmentation des tarifs (garderie, électricité, transport en commun), démantèlement des CLSC, volonté de privatiser des services publics, modification à l'article 45 du Code du travail, limitation aux possibilités de syndicalisation, etc. Voilà le néo-libéralisme à l'oeuvre.

Les mouvements syndical et populaire ont mobilisé cet automne pour dénoncer ces initiatives gouvernementales. De nombreuses manifestations se sont déroulées partout au Québec. La CSN a entrepris un vaste plan d'action contre la « réingénierie de l'État ». Les militantes et militants du SCCUQ ont pris

une part active aux mobilisations de l'automne dernier.

Le 14 novembre, une importante manifestation devant l'Assemblée nationale à laquelle une délégation du SCCUQ s'est rendue par autobus.



Photo : Guy Dufresne



Photo : Guy Dufresne

TATIONS

Le 11 décembre, plus de 300 personnes se sont déplacées sur l'heure du midi pour manifester sur la Grande Place du pavillon Judith-Jasmin et autour du Campus. Il y avait là, en plus des chargées, chargés de cours, des représentantes, représentants de la FNEEQ, des membres du Syndicat des employées, employés de soutien de l'UQAM (SEUQAM), du Syndicat des professeurs, professeurs de l'UQAM (SPUQ) et quelques étudiantes, étudiants.

L'événement a été marqué par la présence de membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs du CLSC des Faubourgs venus manifester avec nous. Après une demi-heure d'une manifestation « maison », nous avons raccompagné les travailleuses et travailleurs du CLSC des Faubourgs sous la pluie mais dans la joie. Nous présence dans les rues autour de l'UQAM n'est pas passée inaperçue. Au retour, nous avons croisé la manifestation des travailleuses, travailleurs du CHUM (Hôpital Saint-Luc) au carrefour René-Lévesque et Saint-Denis.

Aujourd'hui, près de 70 % de la population se dit mécontente du gouvernement, un taux d'insatisfaction jamais vu dans l'histoire du Québec aussi rapidement après si peu de temps.

BERNARD DANSEREAU

Vice-président à l'information



Photo : Guy Dufresne



Photo : Guy Dufresne



Photo : Guy Dufresne

De gauche à droite : François Cyr, vice-président de la FNEEQ, Suzanne Walsh, présidente du SCCUQ, Jacques Pelletier, président au SPUQ, notre maître de cérémonie, Louise Samson, conseillère à la mobilisation-intégration au SCCUQ, Marcellin Noël, vice-président du SEUQAM et Victor.

L'État du Québec en solde

Depuis le début de ce siècle [20^e], l'emprise croissante du non-sens s'est accompagnée d'une perte du sens commun. À bien des égards, ce phénomène est apparu simplement comme un progrès de la stupidité.

HANNAH ARENDT

Après avoir connu l'État providence et plus récemment l'État accompagnateur, tous deux fondés sur un rapport constant avec la société politique, c'est la forme d'un État brocanteur qui pointe à l'horizon. Une forme d'État mutant qui cherche à se dissoudre dans le copinage des intérêts essentiellement gestionnaires d'un « managerialisme » grossier. La quête incessante de la justice sociale, du vivre ensemble, est soumise aux diktats de la pensée unique dominée par l'obsession économique. L'actuel gouvernement du Québec, qui se dit fort d'un « mandat clair », est en train de brader les acquis sociaux de la société québécoise au profit d'un modèle tout économique. Largement inspiré des actions des gouvernements Harris en Ontario et Klein en Alberta, la « réingénierie » de l'État québécois s'annonce comme étant la relative dilution de l'État, entendu ici comme institution politique centrale de la collectivité, dans la sous-traitance des responsabilités politique, donc collective, de la société. C'est oublier que la paix et la justice sociales sont non seulement nécessaires au mieux-vivre de la collectivité et des individus, mais aussi à l'économie dans la mesure où celle-ci s'insère dans le tissu social.

Depuis peu le gouvernement du Québec semble avoir décidé que gouverner était une affaire trop sérieuse pour dépendre des règles démocratiques de la responsabilité gouvernementale devant les citoyens. Alors même que les enjeux inhérents à la réorganisation de l'État québécois sont de nature collective et politique, le gouvernement Charest apparaît déterminé à contrôler seul le changement qu'il initie en-dehors de toute consultation des acteurs de la société civile, des forces collectives qui animent la dimension politique de la société. Ainsi les groupes communautaires et le monde associatif, les organisations syndicales et le monde du travail, sont-ils exclus de toute discussion sur la mise en forme de l'État québécois ? De plus, le silence des députés gouvernementaux sur les enjeux de la « réingénierie » manifeste sans doute une désillusion profonde face à l'insignifiance démontrée par notre système de représentation politique.

Dès lors que le gouvernement se détourne des contraintes de la responsabilité démocratique, il lui reste les conseils des amis pour justifier les décisions gouvernementales. L'urgence invoquée par le gouvernement ne peut suffire à justifier de quelque manière que ce soit l'autoritarisme qu'il manifeste. Le gouvernement Charest invoque un mandat clair de la population pour procéder à la « réingénierie » de l'État du Québec. C'est sans doute pourquoi, la clarté étant une chose bien relative, le gouvernement Charest a retenu les services de firmes privées pour le conseiller sur ce qu'est la « réingénierie » de l'État. Ainsi, la réorganisation de l'État du Québec sera définie, mise en œuvre et facturée à coup sûr par les maîtres de la « réingénierie » que sont les firmes suivantes : Secor-conseil, Raymond Chabot Grant Thornton, Pricewaterhouse Coopers, Samson Bélair Deloitte & Touche, Ernst & Young, Cap Gemini Ernst & Young, KPMG, P3 experts-conseils, Société-conseil Lambda, Groupe-conseil CFC, IBM Canada, AGTI services-conseils, CGI.

Dans la réorganisation de l'État, guidé par le secteur privé, nous assistons au démantèlement des institutions politiques nécessaires à la constitution d'une société politique où la dimension collective n'est pas réductible à une somme d'intérêts individuels. L'affaiblissement appréhendé de la société québécoise, comme collectivité politique, apparaît d'autant plus dans un contexte où le gouvernement fédéral semble déterminer à intervenir dans le champ des compétences provinciales ; que ce soit la santé, les garderies ou les municipalités.

Au Québec, en ce début de 21^e siècle, assiste-t-on à la montée de l'insignifiance ? Quand la mise en forme de l'État et des services publics échappent à la société et à ses citoyens, quand l'arrogance se substitue à l'écoute et à la compréhension, sans doute vaut-il mieux être actionnaire ou associé des maîtres de la « réingénierie » plutôt que citoyen.

GUY DUFRESNE, *chargé de cours aux départements de science politique et sociologie*

SCCUQ intervention

Comité de mobilisation-intégration

Christiane Malet, Louise Samson, Francine St-Hilaire

ainsi que Marcel Bernier, vice-président aux affaires universitaires

Février 2004

Bonne et heureuse année!

Nous profitons de ce numéro pour vous souhaiter une bonne session.

Le comité mobilisation-intégration prépare en ce moment la tenue d'assemblées d'unités facultaires qui auront lieu entre la mi-février et la mi-mars. Surveillez les dates !

Pour vous tenir au courant et, qui sait, vous inspirer, voici une description des projets qui ont été déposés en octobre par vos collègues.

École supérieure de mode

Une chargée de cours constitue une banque de données d'images numériques de l'évolution de la mode des origines aux années 1990 en mettant en relief les aspects socio-économique, technologique, culturel et esthétique.

Faculté des arts

Des chargées, chargés de cours travaillent au processus de mise en forme des contenus et des outils nécessaires à l'encadrement pédagogique et de validation des documents élaborés touchant la formation pratique en enseignement des arts.

Design

Des chargées, chargés de cours en design participent activement aux revues collectives intermédiaires et finales en design d'événements alors que d'autres travaillent au bilan du programme de design de l'environnement.

Histoire de l'art

Plan annuel

Une chargée de cours s'implique auprès d'étudiantes, d'étudiants du baccalauréat en histoire de l'art, les aide à trouver un sujet de recherche et à préparer leur avant-projet de recherche demandé lors de leur admission au programme de Maîtrise en études des arts. Plusieurs

chargées, chargés de cours participent à la lecture de mémoires de maîtrise selon leur champ de compétence. Des ateliers de lectures dirigées sont offerts par des chargées, chargés de cours en étroite collaboration avec des professeurs. Une journée d'études se tiendra à la session d'hiver 2004 sur les différentes modalités d'encadrement privilégiées par les chargées, chargés de cours et les professeurs ; finalement, deux chargés de cours joueront un rôle actif dans l'organisation du XXXI^e Congrès international d'histoire de l'art qui se tiendra en août, à Montréal.

Musique

Des chargées de cours participent au comité de coordination des activités pédagogiques en musicothérapie. Une autre chargée de cours, en tant que directrice musicale, dirigera la préparation et les représentations d'extraits d'opéra en avril prochain.

Danse

En danse, quatre chargées de cours œuvrent comme conseillères artistiques au comité la Passerelle 840. Le Centre de santé s'est adjoint une chargée de cours à son comité de travail sur l'élaboration et la diffusion d'une politique commune sur la gestion et la prévention des blessures en danse. Une chargée de cours se joindra à l'équipe d'enseignants participant au projet facultaire de création d'une banque d'images numérisées collective.

SCCUQ intervention

Faculté d'éducation

L'implication des chargées, chargés de cours à la faculté se fera dans le cadre des projets suivants : - concertation entre les enseignants afin d'assurer la qualité de l'enseignement et de l'encadrement dans le programme de certificat en soutien pédagogique dans les centres de la petite enfance ; - harmonisation des cours stages aux compétences professionnelles du MEQ ; - adaptation des approches pédagogiques utilisées par les superviseurs dans l'accompagnement des stagiaires dans une approche centrée sur les compétences.

Kinanthropologie

Un chargé de cours développe des outils pédagogiques pour la formation des futurs enseignants en éducation physique et à la santé concernant la 3^e compétence disciplinaire « Adopter un mode de vie sain et actif ». Une chargée de cours, quant à elle, élabore des situations problèmes, les met en application et expérimente différentes stratégies de formation pour développer un répertoire d'actions corporelles.

École des sciences de la gestion

Plusieurs chargés de cours s'impliquent dans la constitution de matériel pédagogique appliqué à la résolution de cas en entrepreneurship, en stratégie, en commerce international, en comptabilité/fiscalité et en ressources humaines mis sur WebCt.

Sciences comptables

Un chargé de cours conçoit du matériel pédagogique axé sur la pratique de la planification successorale.

Stratégie des affaires

Un chargé de cours développe une étude de cas en français traitant d'une entreprise manufacturière montréalaise : Les portes Dorion.

Management et technologie

Des chargés de cours mettent sur pied une approche pédagogique basée sur l'apprentissage par tutorat, le

e-learning, centré sur l'apprenant et permettant ainsi de mesurer et de contrôler le cheminement d'un étudiant ou d'un groupe.

Linguistique et didactique des langues

Les chargées, chargés de cours participent à une rencontre pédagogique qui permettra d'assurer une approche pédagogique uniforme, un encadrement adéquat et un traitement équitable de toutes les étudiantes, tous les étudiants suivant les cours de grammaire du français écrit LIN1002.

Sexologie

Plan annuel

Les chargées, chargés de cours s'impliquent dans les projets suivants :

- participation au comité de révision de la maîtrise ;
- élaboration d'une politique des stages à l'étranger ;
- supervision de stage d'une étudiante au Chili ;
- coordination des stages afin d'assurer une uniformité quant à l'encadrement des étudiantes, étudiants en formation pratique et implication lors de journées pédagogiques portant sur l'éducation à la sexualité dans le cadre de la réforme de l'éducation.

Travail social

Organisation d'une journée thématique avec discussions et échanges sur la place des chargées, chargés de cours à l'École de travail social. Participation d'une chargée de cours au comité de demande de renouvellement de l'agrément de l'École.

Communication

Implication active d'une chargée de cours dans le cadre du projet « Paroles d'artistes », documentaire portant sur Paul Buissonneau qui constituera une somme d'archives autour d'artistes représentatifs du théâtre québécois. En vue d'améliorer les cours de production sonore, trois autres chargés de cours mettent sur pied des réunions de coordination au département.

SCCUQ intervention

École de langues

Du matériel pédagogique pour l'amélioration de l'apprentissage du français oral sur disque compact est développé par une chargée de cours. Une autre chargée de cours élabore du matériel pédagogique et des examens oraux sur Can 8 pour les cours du certificat et mineur en portugais du Brésil.

Chimie

Un chargé de cours réalise un manuel de travaux pratiques de chimie générale dans le but d'assurer une formation pratique adéquate aux étudiantes, étudiants provenant d'un programme spécial de transition.

Informatique

Un chargé de cours prend la coordination du cours INF3180 dispensé au département d'informatique.

Mathématiques

Deux chargés de cours réalisent la production d'un recueil de notes pour le cours d'algèbre matricielle à l'intention des étudiantes, étudiants en informatique.

Faculté de science politique et de droit

Un chargé de cours coordonne tous les volets d'une activité consistant à organiser en 2004 un voyage en Russie offert aux étudiantes, étudiants du baccalauréat et de la maîtrise en science politique.

Nous vous rappelons que le prochain dépôt au niveau institutionnel est le 20 février 2004.

Demandez à votre Comité de liaison local la date limite à laquelle vous devrez faire parvenir votre projet.

Si vous avez besoin de renseignements, si vous voulez fixer le moment de votre réunion facultaire, téléphonez-nous et nous nous ferons un plaisir de vous aider.

Christiane Malet poste 8272

Louise Samson poste 2791

Francine St-Hilaire poste 5609

Bourses du SCCUQ

Bourse Laurie-Girouard

La Bourse Laurie-Girouard, en hommage à cet ancien militant du syndicat décédé en 2001, est offerte à chaque année à une étudiante, un étudiant du baccalauréat ayant fait preuve d'implication sociale et d'excellence académique. La bourse est d'une valeur de 2 500 \$.

Pour l'année 2003-2004, le SCCUQ octroie la bourse à Julie Charron, étudiante en sociologie. Julie

Charron fait partie d'un réseau de jeunes travailleuses et travailleurs non-syndiqués qui vise l'amélioration des conditions de travail de la jeune génération. Elle est l'une des fondatrices du Café l'Atypique, café ayant pour objectif d'informer sur les lois du travail, de susciter la réflexion sur les divers enjeux sociaux reliés au monde du travail et d'offrir un lieu où les jeunes travailleurs peuvent se réunir pour travailler sur des projets et établir un réseau de contacts et d'entraide.

Bourse du fonds des chargées, chargés de cours

Cette bourse est offerte prioritairement aux femmes. Elle s'adresse aux étudiantes, inscrites dans un certificat, qui n'occupent pas un emploi à temps complet. Ces étudiantes doivent avoir un excellent dossier académique et des besoins financiers.

Johanne Côté, récipiendaire de cette année, remercie les membres du SCCUQ pour leur appui financier.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

Le 10 janvier 2004

J'ai été très touchée de recevoir la *Bourse du Fonds des chargés de cours*, non seulement pour le soulagement qu'elle apporte sur le plan financier, mais pour l'encouragement qu'elle représente à persister dans mes études et à croire en mes capacités.

Comme vous en avez pris connaissance dans mon dossier, je suis une étudiante dans la quarantaine. Ces études en littérature sont pour moi une quatrième tentative à l'Université. Jusqu'à maintenant, je n'avais pas réussi à traverser la première session : problèmes d'adaptation, d'organisation monoparentale et difficultés financières, ma motivation tombait vite en chute libre et je restais sur ma soif d'accomplissement. Maintenant, malgré les doutes et les peurs qui au début n'ont pas manqué de se manifester, je persévère et voilà que j'ai non seulement terminé un certificat mais j'entreprends la deuxième moitié du bac et je songe à la maîtrise. Alors je voulais que vous sachiez qu'en m'attribuant cette bourse, c'est plus que de l'argent que vous m'avez accordé.

Par ailleurs, je suis particulièrement sensible à la générosité des chargés de cours qui contribuent à la Fondation de l'UQAM bien que leurs conditions ne correspondent pas à celles des professeurs et que leur situation soit souvent précaire.

Je souhaite longue vie à votre initiative d'aide aux étudiants.

Je vous remercie très sincèrement.

Johanne Côté

Négociations des syndicats de chargées, chargés de cours

À l'exception de ceux de l'UQAM et de la TÉLUQ, les autres syndicats de chargées, chargés de cours affiliés à la FNEEQ négocient le renouvellement de leur convention collective de travail. À l'heure actuelle, les chargés de cours de l'Abitibi, de l'Outaouais, de Rimouski et de l'Université Laval ont obtenu des mandats de grève de leurs membres.

Les demandes salariales se situent autour de 8 000 \$ par charge de cours, alors que la partie patronale offre à ce jour 4,5 % d'augmentation pour la première année, ce à quoi elle joindrait, pour les autres années, les paramètres à venir et à établir selon les résultats de la négociation dans le secteur public.

À l'Université du Québec en Outaouais

Les négociations sont rendues à l'étape de la conciliation devant l'impasse de la négociation. Le 8 février, les membres du SCCCUQO ont distribué des tracts pour expliquer la réalité de leur travail et l'iniquité salariale qu'ils subissent ainsi que la lenteur des négociations. Un vote de grève générale fut pris le 30 octobre dernier.

Au Saguenay

Une assemblée générale s'est tenue le 10 février 2004. Nous savons, à ce moment-ci, que les membres y ont discuté d'une possible échelle salariale.

À Rimouski

Les négociations s'intensifient, la direction syndicale maintient le cap pour avoir un règlement salarial qui doit dépasser l'augmentation de 4,5 % de la masse salariale obtenue à l'UQAM.

À l'Université Laval

La convention collective du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL) est échue depuis mai dernier et après 26 séances de

négociation pour son renouvellement, il n'y a eu que des gains mineurs à la table de négociation. La grogne est manifeste, alors que la charge de cours est rémunérée moins de 6 000 \$. Actuellement, les chargés de cours sont les moins bien payés puisqu'ils ne touchent que 5 200 \$ par charge de cours.

À l'Université de Montréal

Le SCCCUM négocie de façon continue. L'obtention d'une prime de préretraite fait partie des priorités syndicales. Le syndicat espère en arriver bientôt à une entente avec la partie patronale, maintenant que la négociation est terminée avec les professeurs, professeurs et les employées, employés de soutien, sauf l'épineuse question de l'équité salariale.

Dans les CÉGEPs

Près d'un an s'est écoulé depuis que la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) a procédé au dépôt de ses demandes sectorielles en vue du renouvellement de la convention collective des enseignantes et des enseignants de cégep. La réponse patronale a largement déçu les représentantes et les représentants de la fédération.

Le dépôt patronal ne répond ni aux attentes, ni aux préoccupations et encore moins aux problèmes des enseignantes, enseignants à statut précaire. Près de 40 % des professeurs sont tributaires d'un tel statut d'emploi.

Le dépôt cache les véritables intentions patronales, tout en contenant des éléments annonciateurs de nouvelles compressions et la volonté d'accroître la décentralisation.

BERNARD DANSEREAU

Vice-président à l'information

URGEL BOURGIE EN GRÈVE



Photo : Jocelyn Chamard

Manifestation des employées et employés d'Urgel Bourgie sur la rue De Lorimier, le 25 janvier dernier.

Les 300 employées, employés des salons funéraires Urgel Bourgie de Laval, de Montréal et de la Rive-Sud ont déclenché la grève le 9 décembre dernier fort d'un vote pris à 82 %. Ils tentent d'obtenir, entre autres, un rattrapage salarial avec les autres entreprises syndiquées du secteur et protéger leurs emplois contre la sous-traitance. Cette dernière demande se fait encore plus importante compte tenu de la démolition de l'article 45 du gouvernement Charest.

La convention collective est échue depuis le 20 juillet 2003. Les négociations achoppent entre autres sur les questions du rattrapage salarial, des augmentations de salaires, de la sous-traitance et de la fusion des conventions collectives. Actuellement, les employées, employés sont régis par deux conventions collectives de travail ; une pour les cimetières et une autre pour les salons. Depuis le début du conflit, Urgel Bourgie poursuit ses activités avec un peu plus d'une quarantaine d'employées, employés cadres. Les travailleuses, travailleurs syndiqués craignent pour leur travail puisque la compagnie risque de voir une part importante de la clientèle choisir un autre salon funéraire devant l'entêtement de l'employeur à refuser de négocier le contrat de travail.

Ce conflit de travail a fait les manchettes avec la manifestation survenue le dimanche 25 janvier. À la suite d'une importante diffusion de tracts aux portes des stations de métro, un « cortège funèbre » à l'ancienne avec chevaux, corbillard, landau de fleurs, musique de circonstance s'ébranla de la CSN pour se diriger au parc Lafontaine devant la maison Urgel Bourgie, située au 3405 rue Papineau. La manifestation visait à sensibiliser le public sur les revendications des travailleuses, travailleurs en grève et dénoncer les « scabs ».

Le syndicat représente des employées, employés de bureau, des chauffeurs, des conseillers en pré-arrangement, des directeurs de funérailles, des porteurs, des magasiniers, des préposées, préposés aux services et à l'accueil, des thanatologues, etc.

Le SCCUQ appuie financièrement ce conflit de travail.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

En bref...

Paul Rose : notre nouveau conseiller syndical

Le SCCUQ accueille un nouveau conseiller syndical : Paul Rose. Ce changement survient à la suite du départ de Diane Dwyer qui occupe désormais un poste au service de syndicalisation de la CSN.

Paul Rose travaille à la CSN depuis de nombreuses années. Il a notamment fait partie du service de mobilisation et a œuvré comme conseiller syndical pour plusieurs fédérations.

Le SCCUQ tient à remercier chaleureusement Diane Dwyer pour le travail accompli en appui et en conseil pendant près de 10 ans.

Et bienvenue à Paul Rose.

Claude Ryan et le SCCUQ

Le décès de monsieur Claude Ryan a généré une salve de commentaires tous plus dithyrambiques les uns que les autres. Journaliste exceptionnel, politicien écouté, bref le Québec venait de perdre un de ses grands intellectuels. Il est de bon ton que, lors d'un décès, les éloges fusent.

Pour nous, chargées, chargés de cours, Claude Ryan est aussi le père de la loi qui mettait fin à la grève de 1987, loi qui nous imposait des conditions salariales inférieures aux offres patronales.

Commission parlementaire de l'Éducation

Les travaux de la Commission parlementaire de l'Éducation qui se tient le 17 février portent sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités. L'avenir de l'éducation supérieure est en jeu. Les travaux de la Commission risquent d'entraîner un tournant dans la politique gouvernementale en matière de financement. Par exemple, la Commission jeunesse du Parti libéral préconise une hausse des frais de scolarité exigés par les universités québécoises.

Le SCCUQ entend suivre de près ces travaux et les politiques qui en découleront. La CSN et la FNEEQ vont tour à tour déposer un mémoire à la Commission.

Numéro Spécial du SCCUQ@

La commémoration des 25 premières années du Syndicat se termine avec la publication d'un numéro spécial du journal consacré exclusivement au rappel historique de l'organisation. La brochure de 48 pages rappelle les moments forts et les diverses stratégies syndicales qui ont animé notre vie syndicale. La grève de 1987 occupe une place centrale dans la brochure comme elle l'a occupée dans l'histoire du syndicat.

La brochure comprend des photos ainsi qu'une liste des militantes et militants qui ont occupé des fonctions syndicales.

Un lancement est prévu à l'occasion d'un 5 à 7 qui se tiendra dans les locaux du syndicat (A-R540) le mercredi 18 février 2004. Toutes et tous sont invités.



LISTE UTILE D'ADRESSES, NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ET BOÎTES VOCALES POUR NOUS JOINDRE

Adresse postale : C.P. 8888 Succursale Centre-Ville, Montréal H3C 5P8

Adresse civique : 1255 rue Saint-Denis, Montréal - local A-R540

Adresse de courrier électronique : sccuq@uqam.ca

Site Internet : <http://www.unites.uqam.ca/sccuq/>

Téléphone : 514-987-3495

Télécopieur : 514-987-8475

LISTE DES NUMÉROS DE BOÎTES VOCALES ET DE POSTES TÉLÉPHONNIQUES

Un numéro de poste doit être précédé de 987-3000 lorsque rejoint de l'extérieur

Comité exécutif	
Suzanne Walsh, présidente	6644#
Jocelyn Chamard, vice-présidence à la convention collective	2794#
Lorraine Interlino, vice-présidence aux relations intersyndicales	3180#
Marcel Bernier, vice-présidence aux affaires universitaires	6741#
Marie Bouvier, trésorerie	3050#
Guy Dufresne, secrétaire général	2793#
Bernard Dansereau, vice-présidence à l'information	2793#
Comité des agentes et agents de relations de travail	
Marie-Claude Audet	2789#
Gordon Lefebvre	3536#
Yvette Podkhlebnik	4886#
Comité mobilisation-intégration	
Christiane Malet	8272#
Louise Samson	2791#
Francine St-Hilaire	5609#
Secrétariat	
Monique Bouchard	3495#
Diane Guilbault	3720#

Nous faire parvenir le coupon-réponse par la poste ou par courriel à : sccuq@uqam.ca

GARDEZ LE CONTACT ! - CHANGEMENT OU NOUVELLE ADRESSE ÉLECTRONIQUE

Nom :

Prénom :

DÉPARTEMENT, ÉCOLE OU FACULTÉ

.....

Adresse de courrier électronique :

.....